

Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 JUIN 2026

Les actionnaires de la société m2mGroup, société anonyme au capital de 64 777 700.00 dirhams, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le N° 117 697, sise au 20 Rue Moussa Bnou Noussair Casablanca 1^{er} Etage, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, **le lundi 15 JUIN 2026 à 15 heures**, au siège de sa filiale NAPS : **Nouaceur, Aéroport Mohammed V – Casablanca**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à donner aux administrateurs ainsi qu'aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Cessation des fonctions d'administrateurs ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales ;
- Questions diverses.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social de M2MGroup, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte cinq jours avant la réunion de l'Assemblée, ils seront admis sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20.05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation, pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les états financiers sociaux et consolidés ainsi que les rapports des commissaires aux comptes au 31/12/2025 ont déjà été publiés sur le journal « Media 24 » du 30 Avril 2026 ainsi que sur le site web de la société.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société : www.m2mgroup.com.

PROJET DE RESOLUTIONS AGREES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A SOUMETTRE A L'AGO DU 15/06/2026

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES ETATS DE SYNTHESE

Les actionnaires ratifient les différents points du rapport du Conseil d'Administration, sur la gestion de la société durant l'exercice 2025 et approuvent pleinement la présentation des différents états de synthèse relatifs à cet exercice

SECONDE RESOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS DES CAC & QUITUS AUX CAC

Les actionnaires approuvent également pleinement les rapports des Commissaires aux comptes, relatif à cet exercice, et leur confèrent à cet effet, quitus entier et définitif.

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2025

Les actionnaires, après présentation des états de synthèse par le Conseil d'Administration, approuvent dans toutes leurs parties, les comptes l'exercice clos le 31/12/2025, tels que présentés dans l'inventaire, le bilan et le compte des produits et charges, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans ces rapports.

Les actionnaires constatent que l'exercice 2025 s'est achevé avec un résultat net bénéficiaire après impôt, d'un montant de **3 742 524,28** dirhams

QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 qui s'élève à **3 742 524,28** dirhams au compte report à nouveau,

CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES 2025

L'assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuvent les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir au 31/12/2025 un bénéfice net consolidé de **6 545 127** dirhams.

SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'assemblée Générale donne ensuite quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires sociales, durant l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, approuve pleinement les conclusions du dit rapport.

L'assemblée approuve en conséquence, toutes les conventions visées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

HUITIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale constate l'expiration des mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Redouan BAYED, Administrateur
- Monsieur Abdelkrim MATROUF, Administrateur
- Monsieur Rachid HANANE, Administrateur
- RMK SA représentée par M. Redouan BAYED, administrateur

Et Décide de renouveler leurs mandats pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031. Les administrateurs renouvelés déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats.

NEUVIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA CESSATION DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de l'arrivée à échéance et de la non-reconduction des mandats, constate que les personnes suivantes ont cessé leurs fonctions d'administrateurs à compter de la présente assemblée :

- Monsieur Mustapha Habli,
- Monsieur Mohamed Moukhlis
- Monsieur Soufiane BAYED
- Monsieur Mohammed MAIZI

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs sortants pour l'exécution de leurs mandats et les remercie de leurs engagements pour les années précédentes.

DOUZIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Madame Laila EL ANDALOUSSI**, en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de (6) six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031.

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Laila EL ANDALOUSSI a déclaré accepter ses fonctions d'administratrice indépendante et remplit les conditions légales et statutaires en vigueur.

TREIZIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Madame AUDE PETEAU**, en qualité d'administratrice pour une durée de (6) six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031.

L'Assemblée Générale prend acte que Madame AUDE PETEAU a déclaré accepter ses fonctions d'administratrice et remplit les conditions légales et statutaires en vigueur.

QUATORZIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Madame Marie Alésia FAIT**, en qualité d'administratrice pour une durée de (6) six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031.

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Marie Alésia FAIT a déclaré accepter ses fonctions d'administratrice et remplit les conditions légales et statutaires en vigueur.

QUINZIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA CESSATION DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire constate et confirme que les personnes suivantes ont cessé d'exercer leurs fonctions d'administrateurs, ne font plus partie du Conseil d'Administration et que leur mandat n'a pas été renouvelé antérieurement :

- Monsieur ESSAYEGH MOHAMED MOUNIR
- Madame LAMACQUE DOMINIQUE

SEIXIEME RESOLUTION : CONFIRMATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire annuelle déclare que la composition actuelle et régulière du conseil d'administration de la société est désormais arrêtée comme suit :

- Monsieur Redouan BAYED, Administrateur
- Monsieur Abdelkrim MATROUF, Administrateur
- Monsieur Rachid HANANE, Administrateur
- RMK SA représentée par M. Redouan BAYED, administrateur
- Monsieur Mustapha ASMOUN, administrateur indépendant
- Madame Laila EL ANDALOUSSI, administratrice indépendante
- Madame AUDE PETEAU, administratrice
- Madame Marie Alésia FAIT, administratrice

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de demander au secrétaire-greffier du tribunal compétent, ainsi qu'à toute administration concernée, de procéder à la radiation de tous les administrateurs dont les fonctions ont pris fin, pour quelque cause que ce soit, ainsi qu'à la mise à jour corrélative des inscriptions portées au Registre du Commerce, afin que celui-ci reflète fidèlement la composition actuelle et effective du Conseil d'Administration telle qu'arrêtée ci-dessus.

DIX- SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour signer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et affirmations, effectuer toutes formalités légalement requises par les résolutions approuvées par la présente assemblée générale, notamment le dépôt légal Registre du Commerce de Casablanca, et, plus généralement faire le nécessaire.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'un exemplaire présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légalement requises en pareille matière.

Le conseil d'administration